

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER



RAPPORT FINANCIER ANNUEL CONSOLIDÉ

31 DÉCEMBRE 2024

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

RAPPORT FINANCIER ANNUEL CONSOLIDÉ 31 DÉCEMBRE 2024

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de la direction	1
Rapport de l'auditeur indépendant	3
Bilan consolidé	6
Produits, charges et évolution des soldes de fonds consolidés	7
Flux de trésorerie consolidés	9
Notes afférentes aux états financiers consolidés	10
Renseignements supplémentaires :	
Produits, charges et évolution des soldes de fonds consolidés	
Fonds des programmes.....	25
Fonds des rentes viagères.....	26
Fonds de capitalisation.....	27

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Rapport de la direction

La direction de la Fondation est responsable de la préparation des états financiers consolidés. De l'avis de la direction, ces états financiers consolidés donnent une image fidèle de la forme et de la substance des transactions et reflètent raisonnablement la situation financière et les résultats des activités de la Fondation. Les états financiers consolidés ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. La direction a utilisé, pour comptabiliser les montants présentés dans les états financiers consolidés, les meilleures estimations et les jugements appropriés qu'elle estime raisonnables dans les circonstances en vue de s'assurer que les états financiers consolidés sont, dans tous leurs aspects significatifs, fidèlement présentés.

L'information financière est présentée par fonds dans le rapport financier annuel de la Fondation afin de mieux segmenter ses principaux axes opérationnels. Le fonds des programmes regroupe les activités fondamentales de la Fondation mises en œuvre pour s'acquitter de sa mission d'aider les communautés les plus démunies de notre planète à retrouver leur dignité humaine de manière durable et soutenable. Ce fonds ne reçoit toutefois que les revenus perçus pour le financement direct des projets communautaires. Dans ces circonstances, la capacité et la stabilité financière à long terme sont par conséquent des composantes indispensables au soutien de ces engagements à long terme, et en représentent des éléments contributifs importants. Le fonds de capitalisation a pour objet de regrouper les activités de soutien financier à long terme. Ainsi, le produit des campagnes de capitalisation, les dons patrimoniaux et les autres apports à long terme y sont comptabilisés et le fonds de capitalisation effectue annuellement des contributions au soutien de l'exploitation des programmes à même le patrimoine de la Fondation qui y est conservé. Le fonds des rentes viagères continue de rendre compte distinctement des opérations de rentes, répondant ainsi aux critères d'importance, de différenciation et de risque particulier associés à cette activité.

Les opérations de rentes viagères sont comptabilisées selon les méthodes comptables utilisées par les entreprises d'assurances de personnes, dont les produits de rentes sont une composante. Cette présentation offre une compréhension plus complète au lecteur des états financiers consolidés quant aux composantes financières de ces opérations de rentes viagères ainsi qu'une meilleure appréciation de la performance et des risques découlant de cette activité. Le comité de direction mandate des actuaires indépendants pour évaluer les passifs découlant de ces activités. La plus récente évaluation indépendante du passif actuariel a été effectuée au 31 décembre 2024. La prochaine évaluation est prévue au 31 décembre 2026.

Pour assurer la justesse et l'objectivité des données contenues dans les états financiers consolidés, la direction a doté la Fondation et ses filiales de systèmes de contrôles internes. La direction croit que les contrôles internes donnent l'assurance raisonnable que les données financières sont fiables et constituent une base adéquate pour l'établissement de rapports financiers, et que les biens de la Fondation sont convenablement comptabilisés et préservés.

Le conseil d'administration délègue la gestion des placements au comité de placements, lequel agit à titre de fiduciaire pour les participants. Le comité de placements voit à la gestion prudente et efficace de l'actif de la Fondation et à la préparation d'une politique de placements écrite tenant compte de ses caractéristiques et obligations financières propres. La politique de placements est revue annuellement. Ce comité recommande les gestionnaires de placements et définit leurs mandats et objectifs. Il recommande également le gardien des valeurs. De plus, il effectue semi-annuellement une analyse de la répartition des actifs ainsi qu'une évaluation du rendement du portefeuille et de la performance des gestionnaires à l'aide des données fournies par un évaluateur indépendant.

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Rapport de la direction (*suite*)

Le conseil d'administration exerce sa responsabilité de manière continue relativement aux états financiers consolidés contenus dans le présent rapport annuel notamment par l'entremise de son comité d'audit et de gestion de risques, lequel est composé, en majorité, de personnes externes à l'équipe de gestion. Le comité d'audit et de gestion de risques rencontre l'auditeur indépendant de la Fondation au début et à la conclusion de son mandat; il revoit les états financiers consolidés audités de la Fondation et formule les recommandations appropriées au conseil d'administration.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., l'auditeur indépendant de la Fondation et dont le rapport suit, a audité les états financiers consolidés de la Fondation conformément aux normes canadiennes d'audit. Son audit fournit un examen objectif et indépendant de la présentation fidèle de la situation financière et des résultats des activités de la Fondation selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

La direction est d'avis que sa gestion des risques financiers de la Fondation est adéquate et que sa stabilité financière à long terme est bien assurée. Au 31 décembre 2024, le solde disponible du fonds des programmes, lequel correspond au fonds de roulement de la Fondation, représente 20,3 % des opérations du fonds ou près de deux mois et demi d'activités. Au cours de l'exercice, le fonds de capitalisation a contribué 5 300 705 \$ au soutien des programmes, soit l'équivalent de 44,1 % des charges totales. En fin d'exercice, le solde du fonds de capitalisation s'élève à 25 563 582 \$, soit plus de quatre fois la contribution annuelle au fonds des programmes. En ce qui concerne les opérations de rentes, elles ont dégagé un surplus de 246 174 \$ au cours de l'exercice. La provision pour prestations futures, actualisée selon les paramètres établis par l'évaluation actuarielle effectuée au 31 décembre 2024 par Consultation Aon inc., a diminué de 181 484 \$ par rapport à l'exercice précédent. Le solde discrétionnaire du fonds de capitalisation représente une couverture additionnelle de 122,0 % de la provision pour prestations futures.



Louis Roberge

Vice-président



Richard Veenstra

Directeur général



Vincent Dostie

Trésorier

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de la
Fondation Jules et Paul-Émile Léger

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Fondation Jules et Paul-Émile Léger (la « Fondation »), qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2024, et les états consolidés des produits, charges et évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers consolidés »).

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fondation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux NCOSBL, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fondation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fondation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fondation à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous planifions et réalisons l'audit du groupe afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou des unités de la Fondation pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit sans réserve.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Le 4 août 2025

¹ CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A131844

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Bilan consolidé

31 décembre				2024	2023
	Fonds des programmes	Fonds des rentes viagères	Fonds de capitalisation	Total	Total
Actif					
Encaisse	9 648 602 \$	– \$	– \$	9 648 602 \$	3 827 292 \$
Débiteurs	150 354	–	–	150 354	478 515
Avances interfonds à recevoir*	–	4 704 625*	355 378*	–	–
Frais payés d'avance	92 178	–	–	92 178	203 333
Avances pour programmes Intl	777 873	–	–	777 873	2 959 657
Autres actifs	105 758	–	–	105 758	98 209
	10 774 765	4 704 625	355 378	10 774 765	7 567 006
Placements (note 3)	14 464 389	7 128 836	25 659 704	47 252 929	41 333 194
Immobilisations (note 4)	311 453	–	–	311 453	346 027
	25 550 607 \$	11 833 461 \$	26 015 082 \$	58 339 147 \$	49 246 227 \$
Passif					
Créditeurs et charges à payer	847 807 \$	242 000 \$	– \$	1 089 807 \$	1 279 767 \$
Créditeurs et charges à payer liés aux programmes	1 417 416	–	–	1 417 416	–
Avances interfonds à payer*	5 060 003*	–	–	–	–
Contributions des gouvernements reportées (note 5)	11 442 734	–	–	11 442 734	5 291 818
Contributions du public et d'organismes reportées (note 5)	–	–	451 500	451 500	572 440
	18 767 960 \$	242 000 \$	451 500 \$	14 401 457 \$	7 144 025 \$
Provision pour prestations futures (note 6)	–	11 591 461	–	11 591 461	11 772 945
	18 767 960 \$	11 833 461 \$	451 500 \$	25 992 918 \$	18 916 970 \$
Engagements (note 14)					
Solde de fonds					
Investi en immobilisations	311 453 \$	– \$	– \$	311 453 \$	346 027 \$
Affecté en permanence (note 7)	–	–	13 169 751	13 169 751	10 485 120
Affecté par la direction	–	–	12 393 831	12 393 831	16 012 939
Disponible	6 471 194	–	–	6 471 194	3 485 171
	6 782 647	–	25 563 582	32 346 229	30 329 257
	25 550 607 \$	11 833 461 \$	26 015 082 \$	58 339 147 \$	49 246 227 \$

* Ces montants n'apparaissent pas dans la colonne du total étant donné qu'ils s'éliminent.

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Au nom du conseil,

Administrateur

Administrateur

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Produits, charges et évolution des soldes de fonds consolidés

Exercice terminé le 31 décembre	2024			2023	
	Fonds des programmes	Fonds des rentes viagères	Fonds de capitalisation	Total	Total
Produits					
Gouvernement canadien	8 874 864 \$	– \$	– \$	8 874 864 \$	3 403 131 \$
Gouvernement québécois	145 271	–	–	145 271	363 506
Public et organismes :					
Dons	1 789 714	–	49 117	1 838 831	1 642 769
Legs	–	–	1 711 104	1 711 104	2 646 999
Placements (note 8)	1 094 400	308 330	4 214 960	5 617 690	3 923 257
Rentes souscrites	–	1 367 022	–	1 367 022	498 000
	11 904 249 \$	1 675 352 \$	5 975 181 \$	19 554 782 \$	12 477 662 \$
Charges (note 9)					
Programmes (note 10)	13 394 988 \$	– \$	– \$	13 394 988 \$	8 079 557 \$
Promotion et communication	1 754 858	136 702	206 023	2 097 583	1 953 289
Administration	1 461 604	34 823	184 340	1 680 767	1 951 251
Primes d'assurance vie	–	–	33 819	33 819	34 879
Prestations aux titulaires de contrats	–	1 439 137	–	1 439 137	1 517 503
Variation de la provision pour prestations futures (note 6)	–	(855 484)	–	(855 484)	343 945
Changements d'hypothèses et de méthodologie (note 6)	–	674 000	–	674 000	–
	16 611 450 \$	1 429 178 \$	424 182 \$	18 464 810 \$	13 880 424 \$
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges	(4 707 201) \$	246 174 \$	5 550 999 \$	1 089 972 \$	(1 402 762) \$
Virement de l'excédent de l'exercice du fonds des rentes viagères au fonds de capitalisation	–	(246 174)	246 174	–	–
Dotations	–	–	927 000	927 000	500 000
Virement du fonds de capitalisation au fonds des programmes pour soutenir les opérations de l'exercice	7 658 650	–	(7 658 650)	–	–
Variation du solde de fonds liée aux activités de l'exercice	2 951 449 \$	– \$	(934 477) \$	2 016 972 \$	(902 762) \$

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Produits, charges et évolution des soldes de fonds consolidés (suite)

Exercice terminé le 31 décembre	2024			2023	
	Fonds des programmes	Fonds des rentes viagères	Fonds de capitalisation	Total	Total
Solde reporté de la page précédente	2 951 449 \$	– \$	(934 477) \$	2 016 972 \$	(902 762) \$
Solde de fonds au début	3 831 198	–	26 498 059	30 329 257	31 232 019
Solde de fonds à la fin	6 782 647 \$	– \$	25 563 582 \$	32 346 229 \$	30 329 257 \$
Composé de :					
Solde de fonds investi en immobilisations	311 453 \$	– \$	– \$	311 453 \$	346 027 \$
Solde de fonds affecté en permanence (note 7)	–	–	13 169 751	13 169 751	10 485 120
Solde de fonds affecté par la direction pour assurer la pérennité et soutenir le financement à long terme des programmes	–	–	12 393 831	12 393 831	16 012 939
Solde de fonds disponible pour maintenir un fonds de roulement et appuyer les engagements liés aux programmes	6 471 194	–	–	6 471 194	3 485 171
	6 782 647 \$	– \$	25 563 582 \$	32 346 229 \$	30 329 257 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Flux de trésorerie consolidés

Exercice terminé le 31 décembre	2024	2023
Activités de fonctionnement		
Fonds des programmes :		
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(4 707 201) \$	(5 762 989) \$
Éléments sans incidence sur les liquidités :		
Amortissement des immobilisations	142 469	125 720
Augmentation de la juste valeur des placements	(927 425)	(253 160)
Variation nette des contributions reportées	6 029 976	4 295 552
Variation nette des autres éléments hors caisse de l'actif et du passif	4 259 876	1 862 271
	4 797 695 \$	267 394 \$
Fonds des rentes viagères :		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	246 174	(918 538)
Éléments sans incidence sur les liquidités :		
Variation de la provision pour prestations futures	(855 484)	343 945
Changements d'hypothèses et de méthodologie	674 000	—
Augmentation de la juste valeur des placements	(102 790)	(252 673)
Variation nette des autres éléments hors caisse de l'actif et du passif	494 725	(5 795 152)
	456 625 \$	(6 622 418) \$
Fonds de capitalisation :		
Excédent des produits sur les charges	5 550 999 \$	5 278 765 \$
Élément sans incidence sur les liquidités :		
Augmentation de la juste valeur des placements	(3 631 275)	(2 228 361)
Dotations reçues	927 000	500 000
Variation nette des autres éléments hors caisse de l'actif et du passif	(913 594)	895 194
	1 933 130	4 445 598
	7 187 450 \$	(1 909 426) \$
Activités d'investissement		
Fonds des programmes :		
Acquisition nette de placements	(6 527 140) \$	(3 591 626) \$
Acquisition d'immobilisations	(107 895)	(282 223)
Fonds des rentes viagères :		
(Acquisition) cession nette de placements	(210 451)	5 703 880
Fonds de capitalisation :		
Cession nette de placements	5 479 346	2 720 028
	(1 366 140)	4 550 059
Augmentation nette de l'encaisse	5 821 310	2 640 633
Encaisse au début	3 827 292	1 186 659
Encaisse à la fin	9 648 602 \$	3 827 292 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2024

1. Statuts et nature des activités

La Fondation Jules et Paul-Émile Léger (la « Fondation ») est une société sans but lucratif constituée en vertu d'une loi spéciale du Parlement du Canada, sanctionnée le 18 décembre 1981. La Fondation a pour mission d'aider les orphelins, les vieillards, les lépreux, les personnes handicapées, les déshérités et les victimes de sévices. Les principaux objectifs sont de combattre la maladie et la faim, d'organiser, d'encourager, de coordonner et de soutenir, matériellement et spirituellement, toute activité ou œuvre éducative, religieuse, philanthropique, humanitaire ou de bienfaisance, tant au Canada qu'à l'étranger.

Pour s'acquitter de sa mission, la Fondation sollicite des contributions du public, des gouvernements et d'autres organismes, tant pour appuyer directement ses activités et programmes en cours que pour financer ses engagements à long terme et assurer sa pérennité. De la part des individus, la Fondation sollicite des dons courants et des dons patrimoniaux (legs). Ces dons et contributions sont appelés apports aux fins des méthodes comptables. Les contributions majeures effectuées par des individus sont parfois identifiées comme fonds in memoriam selon la volonté du donateur. En plus de ces apports, la Fondation reçoit des contributions de capitaux (rentes souscrites) cédés irrévocablement en contrepartie de rentes viagères.

La Fondation soutient des programmes et des projets communautaires qui favorisent un développement durable au Canada, en Amérique latine, en Afrique et en Asie. Ceux-ci s'inscrivent dans le cadre d'interventions qui peuvent s'échelonner sur plusieurs années. Dans le cadre d'ententes de subvention, les projets sont exécutés par des partenaires non gouvernementaux locaux. Dans le cadre d'ententes de contribution, les projets sont exécutés avec des partenaires locaux.

Afin de soutenir financièrement ses programmes, la Fondation s'est dotée d'une politique de gestion, laquelle, depuis sa création par le Cardinal Léger, vise notamment à affecter les revenus de placements aux frais fixes et généraux, permettant ainsi d'attribuer une plus grande part des dons du public aux programmes.

Pour conserver leur statut d'organismes de bienfaisance, la Fondation et ses filiales doivent répondre à des exigences concernant leurs dépenses annuelles (« dépenses minimales de bienfaisance ») en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Les dépenses minimales de bienfaisance correspondent au montant minimal calculé qu'un organisme de bienfaisance enregistré doit dépenser chaque année à même ses propres programmes de bienfaisance ou en faisant des dons à des donataires reconnus. Le défaut de se conformer aux exigences peut mener à la révocation de l'enregistrement de l'organisme de bienfaisance. Au 31 décembre 2024, la Fondation et ses filiales se conforment aux exigences de l'Agence du revenu du Canada.

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (*suite*)

31 décembre 2024

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers consolidés ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL). Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

a) États financiers consolidés

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de la Fondation et de ses filiales en propriété exclusive :

- | | |
|---|-------------------------------|
| - Éditions des partenaires | - Les Partenaires du Cardinal |
| - Institut Cardinal Léger pour la santé | - Partenaires du monde |
| - La Croix d'or | - Recours des sans-abris |
| - Le Cardinal Léger et ses œuvres | - Secours aux aînés |

b) Comptabilité par fonds

Les états financiers consolidés sont présentés par fonds.

Fonds des programmes

Le fonds des programmes regroupe toutes les activités menées par la Fondation pour soutenir son action caritative au Canada et à l'étranger, par programmes autonomes ou en partenariat. Les produits du fonds des programmes comprennent les contributions des partenaires et les dons courants du grand public.

Fonds des rentes viagères

Le fonds des rentes viagères présente les opérations découlant d'ententes contractuelles par lesquelles les titulaires rentiers cèdent irrévocablement un capital en contrepartie d'une rente viagère. Les excédents annuels découlant de cette activité sont virés au fonds de capitalisation et les insuffisances, s'il y a lieu, sont comblées par ce fonds.

Fonds de capitalisation

Le fonds de capitalisation a pour objectif d'assurer la pérennité de la Fondation et de soutenir au besoin le financement à long terme des programmes. Il reçoit les apports provenant des campagnes de capitalisation, les legs, les apports pour le paiement de primes d'assurance vie et les dotations. Le fonds reçoit également les excédents du fonds des rentes viagères et comble, s'il y a lieu, les insuffisances de ce fonds.

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2024

2. Principales méthodes comptables (suite)

c) Instruments financiers

Évaluation initiale

Les actifs financiers et les passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence sont évalués initialement à la juste valeur au moment où la Fondation devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Les instruments financiers créés ou échangés dans des opérations entre apparentés sont initialement évalués au coût. Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsqu'il l'est, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Sinon, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par la Fondation dans le cadre de l'opération.

Évaluation ultérieure

Tous les instruments financiers sont comptabilisés au coût après amortissement, à l'exception des placements qui sont comptabilisés à la juste valeur à la date de clôture. Les fluctuations de la juste valeur, qui incluent les intérêts gagnés, les intérêts courus, les gains et les pertes réalisés sur cession et les gains et pertes non réalisés, sont incluses dans les produits de placements.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Dans le cas des autres instruments financiers, les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire. Tout escompte ou prime lié à un instrument comptabilisé au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire et comptabilisé dans l'état des produits, charges et évolution des soldes de fonds consolidés à titre de produit ou de charge d'intérêts.

Dépréciation

Dans le cas des actifs financiers comptabilisés au coût après amortissement, la Fondation comptabilise dans l'état des produits, charges et évolution des soldes de fonds consolidés une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'elle observe un changement défavorable important au cours de la période dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que cette réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise dans l'état des produits, charges et évolution des soldes de fonds consolidés de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2024

2. Principales méthodes comptables (suite)

c) Instruments financiers (suite)

Placements

Les placements sont investis par le biais d'une caisse commune qui détient et gère l'ensemble des valeurs mobilières de la Fondation. Les placements sont investis dans un portefeuille dans lequel chaque fonds détient une quote-part. Les revenus nets de placements de ce portefeuille sont répartis mensuellement entre chacun des fonds selon la quote-part de leur participation. Les produits de placements sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

d) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Leur amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire, aux taux annuels suivants :

	Taux
Mobilier et équipement	20 %
Équipement informatique et logiciels	30 %
Améliorations locatives	Durée du bail

e) Constatation des produits

La méthode du report est appliquée pour comptabiliser les apports.

Fonds des programmes

Les apports affectés, c'est-à-dire les apports grevés d'une obligation d'utiliser de façon prescrite les ressources, sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits au cours de l'exercice où ils sont reçus et si leur encaissement est raisonnablement assuré.

Fonds des rentes viagères

Les contrats de rentes viagères conclus avec des titulaires rentiers sont présentés au fonds des rentes viagères. Les rentes souscrites sont comptabilisées en entier à la date de l'entente contractuelle. Les charges reflètent la totalité des coûts d'acquisition des contrats conclus durant l'exercice, la totalité des prestations aux rentiers sur la base d'exercice et les fluctuations de la provision pour prestations futures. Cette provision pour prestations futures est déterminée pour chaque contrat souscrit en fonction d'estimations actuarielles concernant les événements futurs et d'une marge raisonnable pour écarts défavorables, et est révisée annuellement en fin d'exercice. Elle correspond au montant qui, ajouté aux revenus de placements nets futurs estimatifs, permettra d'acquitter les montants estimatifs de prestations et de charges liées aux contrats en vigueur dans l'avenir.

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2024

2. Principales méthodes comptables (suite)

e) Constatation des produits (suite)

Fonds de capitalisation

Les legs particuliers sont constatés comme produits lors de leur encaissement ou du transfert du titre de propriété; les legs universels sont constatés comme produits lorsque le liquidateur obtient les certificats de libération des autorités fiscales.

Les apports versés par les donateurs pour le paiement de primes pour des polices d'assurance vie, dont la Fondation ou une des filiales est propriétaire et bénéficiaire, sont comptabilisés comme produits sous la rubrique des dons et le montant correspondant servant au paiement de primes est inscrit comme charges.

Les apports affectés en permanence par des donateurs sont constatés directement au solde de fonds.

f) Apports reçus sous forme de services

En raison de la difficulté pour déterminer la juste valeur des apports fournis par les bénévoles, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers consolidés. Plusieurs bénévoles consacrent de nombreuses heures à aider à la levée de fonds ou à la prestation des services. De plus, les membres du conseil d'administration de la Fondation et de ses comités agissent bénévolement et ne sont donc pas rémunérés pour les responsabilités qu'ils assument.

Cependant, les apports sous forme de services rendus par des experts non rémunérés pour leur travail dans les programmes internationaux sont comptabilisés à leur juste valeur estimative et sont constatés aux produits et aux charges.

g) Constatation des charges relatives aux programmes

Les charges relatives aux programmes incluent les contributions (dépenses de programmes), l'évaluation des programmes, la formation et le renforcement des partenaires, l'engagement du public et le suivi et accompagnement.

Pour les ententes de subvention, les contributions sont constatées lors des transferts de fonds aux partenaires responsables de l'exécution des programmes. Un transfert de fonds fait suite à un engagement approuvé par le conseil d'administration qui en a la responsabilité et à une entente avec le partenaire responsable de l'exécution du programme.

Pour les ententes de contribution, les contributions sont constatées lorsque les dépenses de programmes sont engagées. Les avances faites pour financer les dépenses qui n'ont pas encore été engagées sont comptabilisées comme actif.

Les charges pour l'évaluation des programmes, la formation et le renforcement des partenaires, l'engagement du public et le suivi et accompagnement sont constatés lorsque les dépenses sont engagées.

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2024

2. Principales méthodes comptables (suite)

h) Ventilation des charges

Le Fonds des programmes de la Fondation se livre à trois types d'activités : programmes, promotion et communication, et administration. Le coût de chacune de ces activités se compose des frais de personnel, des autres charges directement rattachées à l'activité et d'une quote-part des charges de fonctionnement communes à l'ensemble de ces activités.

Un des objectifs de la Fondation est de promouvoir l'engagement du public canadien envers l'aide humanitaire à l'étranger par diverses mesures telles que la sensibilisation, l'information et l'appel à l'entraide. De même, la Fondation vise à faire progresser son œuvre et utilise ses communications avec le public à cet effet, qu'ils soient donateurs ou non. En conséquence, toutes les publications de la Fondation, imprimées ou électroniques, sont conçues pour inclure un volet pédagogique précis. Ainsi, les frais relatifs à ces communications avec le public sont répartis entre l'activité des programmes et l'activité de promotion et communication.

Les charges communes ou indirectes de fonctionnement sont réparties entre les activités selon des barèmes adaptés à chaque type de frais et appliqués avec constance d'année en année. Les barèmes sont les suivants :

- La masse salariale administrative est imputée selon la compilation du temps consacré par le personnel à chaque activité;
- Les charges de services et autres consommables (téléphone, poste, messagerie, papeterie, impression, location d'équipement) sont réparties en fonction de l'utilisation;
- Les charges liées aux ressources physiques (fournitures, équipement informatique et logiciels, amortissements et divers) sont attribuées au prorata du nombre d'employés de chaque service.

i) Conversion des devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires en devises sont convertis au cours en vigueur à la fin de l'exercice, tandis que les éléments non monétaires sont convertis aux cours historiques. Les produits (principalement les revenus de placements) sont convertis au cours mensuel moyen et les charges liées aux transactions en devises sont converties au cours à la date de la transaction. Les gains et les pertes de change sont principalement générés par la conversion de l'encaisse et des placements en devises et sont inclus dans les produits de placements.

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2024

2. Principales méthodes comptables (suite)

j) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers consolidés exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés aux états financiers consolidés et aux notes afférentes. Ces estimations et hypothèses sont fondées sur la connaissance que la direction possède des activités en cours. Parmi les principales composantes des états financiers consolidés exigeant de la direction qu'elle établisse des estimations figure la provision pour prestations futures. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

3. Placements

	2024	2023
	Juste valeur	Juste valeur
Répartition par catégorie de titres :		
Dépôts et billets à court terme	78 060 \$	155 555 \$
Titres à revenus fixes*	22 314 441	20 733 804
Titres de participation	24 810 565	20 395 671
Revenus courus	49 863	48 164
	47 252 929 \$	41 333 194 \$
Répartition géographique :		
Titres canadiens	25 093 316 \$	23 103 874 \$
Titres étrangers	22 159 613	18 229 320
	47 252 929 \$	41 333 194 \$

* Les titres à revenus fixes détenus au 31 décembre 2024 dans le portefeuille du fonds des rentes viagères présentent une durée moyenne de 5,8 ans (5,5 ans au 31 décembre 2023) et un taux de rendement moyen prévu de 3,8 % (4,2 % en 2023).

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2024

4. Immobilisations

	2024		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Mobilier et équipement	176 312 \$	172 886 \$	3 426 \$
Équipement informatique et logiciels	954 838	720 037	234 801
Améliorations locatives	600 852	527 626	73 226
	1 732 002 \$	1 420 549 \$	311 453 \$

L'amortissement de l'exercice est de 142 469 \$ (125 720 \$ en 2023).

	2023		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Mobilier et équipement	176 312 \$	171 791 \$	4 521 \$
Équipement informatique et logiciels	846 943	637 027	209 916
Améliorations locatives	600 852	469 262	131 590
	1 624 107 \$	1 278 080 \$	346 027 \$

5. Contributions des gouvernements reportées et contributions du public et d'organismes reportées

Les contributions des gouvernements reportées se détaillent comme suit :

	2024	2023
Contributions reportées de l'exercice précédent	5 291 818 \$	959 215 \$
Contributions reçues au cours de l'exercice	15 171 051	8 099 240
	20 462 869	9 058 455
Contributions constatées comme produits de l'exercice	(9 020 135)	(3 766 637)
Contributions reportées à l'exercice suivant	11 442 734 \$	5 291 818 \$

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2024

5. Contributions des gouvernements reportées et contributions du public et d'organismes reportées (suite)

Elles se répartissent comme suit :

Ententes de contributions :

Projet Régénérer les paysages marins pour les personnes, le climat et la nature (ReSea) aux Kenya, Tanzanie, Mosambique et Comores	11 047 499 \$	3 662 967 \$
Projet de participation citoyenne (PACIT) en Haïti	185 465	1 211 939

Ententes de subvention :

Projet d'aide humanitaire dans l'Extrême-Nord du Cameroun	6 854	347 364
Projet Organisations communautaires et leaders ensemble pour une meilleure accessibilité des services de santé sensibles au genre (OLASS) en Bolivie	–	69 548
Projet Résilience climatique intergénérationnelle au Mandoul (TCHAD)	202 916	–
	11 442 734 \$	5 291 818 \$

Les contributions du public et d'organismes reportées proviennent de différentes sources et concernent différentes campagnes. Ces contributions se détaillent comme suit :

	2024	2023
Contributions reportées de l'exercice précédent	572 440 \$	609 491 \$
Contributions reçues au cours de l'exercice	1 668 774	1 029 539
	2 241 214	1 639 030
Contributions constatées comme produits de l'exercice	(1 789 714)	(1 066 590)
Contributions reportées à l'exercice suivant	451 500 \$	572 440 \$

Elles se répartissent comme suit :

Projets à l'international	– \$	20 000 \$
Projets au Québec	–	100 940
Fonds Gilberte Falardeau	451 500	451 500
	451 500 \$	572 440 \$

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2024

6. Provision pour prestations futures du fonds des rentes viagères

La provision pour prestations futures à verser aux titulaires rentiers est fondée sur l'hypothèse de la continuité des opérations et tient compte du degré de risque relatif à ces engagements, incluant une provision pour écarts défavorables.

La variation nette de la provision pour prestations futures au cours de l'exercice résulte des opérations suivantes :

	2024	2023
Variation de la provision :		
Affaires nouvelles	1 102 386 \$	419 193 \$
Affaires en vigueur	(1 957 870)	(75 248)
	(855 484)	343 945
Changements d'hypothèses et de méthodologie	674 000	–
Variation nette de l'exercice	(181 484)	343 945
Solde de la provision au début	11 772 945	11 429 000
Solde de la provision à la fin	11 591 461 \$	11 772 945 \$

Afin de valider son évaluation actuarielle des obligations de rentes en vigueur, la direction mandate des actuaires-conseils indépendants pour évaluer ce passif sur une base biennale. Conformément à cette pratique, la provision pour prestations futures a fait l'objet d'une évaluation actuarielle indépendante au 31 décembre 2024.

La Fondation se base sur les hypothèses provenant des résultats obtenus des simulations effectuées par l'actuaire désigné sur diverses variables. Ces variables comprennent notamment la mortalité, les flux de trésorerie tirés des placements et les frais. Les hypothèses sont revues périodiquement et sont ajustées au besoin pour tenir compte des changements.

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2024

7. Solde de fonds du fonds de capitalisation affecté en permanence

Le solde de fonds du fonds de capitalisation affecté en permanence est constitué des dotations suivantes :

	2024	2023
Fonds commémoratif Carmen Bordeleau	4 987 929 \$	4 229 019 \$
Fonds Jeanne	1 827 917	1 549 800
Fonds commémoratif Jean-Charles Clouet	1 247 177	1 057 420
Fonds commémoratif Eugène Beauregard	935 056	792 788
Fonds D ^r Dag Munro et Micheline Groleau	803 770	681 477
Fonds Serkmet	649 271	665 280
Fonds JOC	1 243 186	514 394
Fonds Bouchard-Lambert	301 955	–
Fonds commémoratif Cécile Moussali	261 447	221 667
Fonds commémoratif Claire Langlois	225 478	191 171
Fonds Thérèse Gaudry	215 443	182 663
Fonds commémoratif Maurice Picory	193 812	164 324
Fonds commémoratif Félix-Adolphe et Stella Senécal	147 703	125 229
Fonds Yvon Paquet	129 607	109 888
	13 169 751 \$	10 485 120 \$

En vertu de la politique adoptée par la direction quant à l'administration des montants affectés en permanence par des donateurs, le montant original affecté par un donateur est augmenté ou diminué en fonction de la variation de la juste valeur des placements liés à cette affectation. Au 31 décembre 2024, les montants originaux affectés par des donateurs totalisent 6 315 555 \$ (5 388 555 \$ au 31 décembre 2023).

8. Produits de placements

	2024	2023
Intérêts et dividendes	1 274 660 \$	1 463 768 \$
Augmentation de la juste valeur	4 661 490	2 734 194
	5 936 150	4 197 962
Frais de gestion, de garde des valeurs et d'évaluation de performance	(318 460)	(274 705)
	5 617 690 \$	3 923 257 \$

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2024

9. Ventilation des charges du fonds des programmes

2024			
	Programmes	Promotion et communication	Administration
Total avant répartition	12 464 136 \$	1 521 216 \$	2 626 098 \$
Répartition des charges communes :			
Masse salariale administrative	163 667	114 110	(277 778)
Services et autres consommables	14 846	18 678	(32 524)
Ressources physiques	444 400	408 793	(854 192)
	622 913	541 581	(1 164 494)
	13 087 049	2 062 797	1 461 604
Frais d'engagement du public	307 939	(307 939)	-
Total après répartition	13 394 988 \$	1 754 858 \$	1 461 604 \$
2023			
Total avant répartition	7 577 680 \$	1 621 364 \$	2 272 677 \$
Répartition des charges communes :			
Masse salariale administrative	144 785	125 646	(270 431)
Services et autres consommables	18 862	29 500	(48 362)
Ressources physiques	100 368	93 524	(193 892)
	264 015	248 670	(512 685)
	7 841 695	1 870 034	1 759 992
Frais d'engagement du public	237 862	(237 862)	-
Total après répartition	8 079 557 \$	1 632 172 \$	1 759 992 \$

10. Programmes

	2024			2023
	Programmes internationaux	Programmes au Québec	Total	Total
Contributions et subventions	9 280 515 \$	1 124 405 \$	10 404 920 \$	4 846 419 \$
Évaluation des programmes, formation et renforcement des partenaires	436 542	106 377	542 919	969 700
Engagement du public	256 488	51 451	307 939	277 503
Suivi et accompagnement	1 756 521	382 689	2 139 210	1 985 934
	11 730 066 \$	1 664 922 \$	13 394 988 \$	8 079 557 \$

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2024

11. Polices d'assurance vie

Le capital assuré au 31 décembre 2024, pour les polices d'assurance vie de donateurs dont la Fondation ou une des filiales est propriétaire et bénéficiaire, s'élève à 2 354 044 \$ (2 364 045 \$ au 31 décembre 2023) et sera comptabilisé lors du décès des donateurs.

12. Successions en voie de liquidation

Les actifs des successions en voie de liquidation dont la Fondation est liquidatrice sont détenus en fiducie jusqu'à ce qu'ils soient constatés. Au 31 décembre 2024, la valeur de ces biens s'élève à 4 466 961 \$ (4 225 676 \$ au 31 décembre 2023).

13. Régime de retraite

Le régime de retraite au bénéfice des employés de la Fondation est un régime à cotisations déterminées. Les obligations financières de la Fondation envers ce régime sont acquittées régulièrement et, au 31 décembre 2024, toutes les obligations ont été comptabilisées. La charge et le montant payé pour l'exercice s'élèvent à 160 519 \$ (152 709 \$ en 2023).

14. Engagements

Programmes

Les programmes favorisent le développement durable et s'étalent sur plusieurs exercices. Les engagements pris par la Fondation ou par les filiales pour le maintien des programmes en cours au-delà du 31 décembre 2024 sont les suivants :

2025	19 424 233 \$
2026	13 878 190
2027	2 911 222
2028	2 099 986
2029	2 099 986
	40 413 617 \$

Une partie importante du financement (89 %) des programmes internationaux provient des gouvernements canadien et québécois. Deux ententes de financement ont été conclues avec Affaires mondiales Canada (AMC) pour les projets ReSea pour les années 2023 à 2025, NexSa pour les années de 2025 à 2029. Une entente de financement a été conclue avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour les projets Adaptation des communautés burkinabè aux changements climatiques – phase 2, ABC2 pour les années 2024 à 2028 et Résilience climatique intergénérationnelle au Mandoul pour les années 2023 à 2028. Les engagements liés à ces projets, inclus dans le total ci-dessus, sont de 40 413 617 \$ dont 35 993 631 \$ seront payés par les gouvernements.

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2024

14. Engagements (suite)

Locaux administratifs et équipement

La Fondation est liée par un contrat de location de locaux administratifs, renouvelable au 30 septembre 2026, ce qui représente un engagement minimal réparti comme suit :

2025	91 662 \$
2026	93 030
	184 692 \$

15. Instruments financiers

En raison de ses actifs financiers et passifs financiers, la Fondation est exposée aux risques suivants liés à l'utilisation des instruments financiers :

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers de la Société fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. La Fondation est exposée à ces risques, comme le décrivent les paragraphes suivants.

a) Risque de change

Un nombre important des programmes internationaux est réalisé en devises. La Fondation est donc exposée aux fluctuations des devises.

Les placements dans les titres mondiaux sont détenus par l'entremise d'unités d'un fonds de placement qui sont libellées en dollars canadiens. Cependant, les placements effectués par ce fonds le sont en devises. La Fondation est donc indirectement soumise à un risque de change.

La Fondation ne gère pas activement ce risque.

b) Risque de taux d'intérêt

Parmi les actifs de la Fondation, seuls les placements en titres à revenu fixe comportent un risque de marché découlant des variations de taux d'intérêt. La Fondation gère ce risque par les contraintes de sa politique de placements imposée aux gestionnaires de la caisse commune.

c) Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque découlant de la volatilité des cours des titres. La Fondation est exposée au de prix autre en raison de la détention d'actions et de participations dans des fonds communs de placement. Le niveau de risque actuel auquel est exposée la Fondation varie selon la conjoncture des marchés et la composition de l'actif.

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2024

15. Instruments financiers (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit maximal pour la Fondation est limité à la juste valeur des placements telle que présentée au bilan consolidé.

Risque de liquidité

L'objectif de la Fondation est de disposer de liquidité suffisante pour être en mesure de remplir ses obligations financières à leur échéance. La Fondation surveille le solde de son encaisse et ses flux de trésorerie qui découlent de son exploitation pour être en mesure de respecter ses engagements. Au 31 décembre 2024, les principaux passifs de la Fondation étaient les créditeurs et charges à payer, les créditeurs et charges à payer liés aux programmes et la provision pour prestations futures.

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Renseignements supplémentaires :

Produits, charges et évolution des soldes de fonds consolidés

Fonds des programmes

Exercice terminé le 31 décembre	2024	2023
Produits		
Gouvernement canadien	8 874 864 \$	3 403 131 \$
Gouvernement québécois	145 271	363 506
Public et organismes :		
Dons	1 789 714	1 576 590
Placements	—	365 505
Placements (note 8)	1 094 400	—
Rentes souscrites	—	—
	11 904 249 \$	5 708 732 \$
Charges		
Programmes	13 394 988 \$	8 079 557 \$
Promotion et communication	1 754 858	1 632 172
Administration	1 461 604	1 759 992
	16 611 450 \$	11 471 721 \$
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(4 707 201)	(5 762 989)
Virement du fonds de capitalisation pour soutenir les opérations de l'exercice	7 658 650 \$	6 247 088 \$
Variation du solde de fonds liée aux activités de l'exercice	2 951 449 \$	484 099 \$
Solde de fonds au début	3 831 198	3 347 099
Solde de fonds à la fin	6 782 647 \$	3 831 198 \$
Composé de :		
Solde de fonds investi en immobilisations	311 453 \$	346 027 \$
Solde de fonds disponible pour maintenir un fonds de roulement et appuyer les engagements liés aux programmes	6 471 194	3 485 171
	6 782 647 \$	3 831 198 \$

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Renseignements supplémentaires :

Produits, charges et évolution des soldes de fonds consolidés

Fonds des rentes viagères

Exercice terminé le 31 décembre	2024	2023
Produits		
Rentes souscrites	1 367 022 \$	498 000 \$
Placements	308 330	542 403
	1 675 352 \$	1 040 403 \$
Charges		
Prestations aux titulaires de contrats	1 439 137 \$	1 517 503 \$
Variation de la provision pour prestations futures	(855 484)	343 945
Changements d'hypothèses et de méthodologie	674 000	–
Promotion et communication	136 702	49 800
Administration	34 823	47 693
	1 429 178 \$	1 958 941 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	246 174	(918 538)
Virement de l'excédent de l'exercice au fonds de capitalisation (Virement du fonds de capitalisation au fonds des rentes viagères pour combler l'insuffisance)	(246 174) \$	918 538 \$
Variation du solde de fonds liée aux activités de l'exercice	–	–
Solde de fonds au début	–	–
Solde de fonds à la fin	– \$	– \$

FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

Renseignements supplémentaires :

Produits, charges et évolution des soldes de fonds consolidés

Fonds de capitalisation

Exercice terminé le 31 décembre	2024	2023
Produits		
Legs	1 711 104 \$	2 646 999 \$
Dons	49 117	66 179
Placements	4 214 960	3 015 349
	5 975 181 \$	5 728 527 \$
Charges		
Promotion et communication	206 023 \$	271 317 \$
Administration	184 340	143 566
Primes d'assurance vie	33 819	34 879
	424 182 \$	449 762 \$
Excédent des produits sur les charges	5 550 999 \$	5 278 765 \$
Virement de l'excédent de l'exercice du fonds des rentes viagères	246 174	(918 538)
Dotations	927 000	500 000
Virement au fonds des programmes pour soutenir les opérations de l'exercice	(7 658 650) \$	(6 247 088) \$
Variation du solde de fonds liée aux activités de l'exercice	(934 477) \$	(1 386 861) \$
Solde de fonds au début	26 498 059	27 884 920
Solde de fonds à la fin	25 563 582 \$	26 498 059 \$
Composé de :		
Solde de fonds affecté en permanence	13 169 751 \$	10 485 120 \$
Solde de fonds affecté par la direction pour assurer la pérennité et soutenir le financement à long terme des programmes	12 393 831	16 012 939
	25 563 582 \$	26 498 059 \$